

# *c ô t é* **VILLAGE**

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
POUSSAN**

**URBANISME**

**FINANCES**

**PPRI**

**CULTURE**

**ENFANCE**

**PETITE ENFANCE**

**ÉTAT CIVIL**





## SOMMAIRE

Urbanisme	P. 3
Finances	P. 4
PPRI	P. 10
Culture	P. 12
Enfance	P. 14
Petite enfance	P. 15
État civil	P. 18
Tribune libre	P. 19

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
DE LA VILLE DE POUSSAN  
N°23 - ÉTÉ 2011

Directeur de la publication : Jacques Adgé

Rédaction, conception, réalisation, photos :  
Service communication de la Ville de Poussan  
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN  
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr  
communication@ville-poussan.fr

Impression : JF Impression - Montpellier  
Impression avec encres végétales sur papier PEFC  
issu de forêts gérées durablement



**V**oici le retour des beaux jours après un hiver rigoureux. C'est traditionnellement la période de vote des budgets, même si cette année nous avons eu un report d'un mois dû au changement de certaines dotations gouvernementales.

Pour cette année encore la vigilance et la rigueur seront d'actualité. Ghyslain Natta, Adjoint aux finances, vous l'explique en détail dans cette édition du bulletin municipal.

Rigueur et vigilance ne signifient pas alarmisme : ce budget est sincère et s'emploiera à resserrer les dépenses pour pouvoir maintenir un équilibre budgétaire. Les grands investissements devront attendre 2012, ce qui permettra d'effectuer en priorité beaucoup de travaux qui étaient en attente.

Certains travaux entrepris par les services techniques, même peu onéreux, n'en sont pas moins importants. Cette année par exemple ont été réalisés des rampes d'accès pour les handicapés à la crèche, à la MJC, et pour les sanitaires du foyer des campagnes qui ont été de plus entièrement rénovés. Concernant l'accessibilité de la mairie, l'État subventionnera, après étude, l'installation d'un ascenseur desservant les étages et d'une rampe extérieure pour que le public puisse accéder à tous les services, en conformité avec les normes qui seront exigées en 2015.

En matière de logement social, les appels d'offre de travaux ont été lancés pour les logements sociaux au 2<sup>e</sup> étage de l'ancienne mairie. Un appel à concours pour le choix d'un cabinet d'architecture a été lancé pour le projet de la Fontette, qui comprendra 7 terrains et 7 logements en accession à la propriété, 11 logements sociaux locatifs et 3 commerces. Ce chantier devrait démarrer en 2012.

Des travaux sont en cours, réalisés par le syndicat du Bas Languedoc pour améliorer l'adduction d'eau. Le changement des conduites principales et de tous les branchements, a pour but d'éliminer à terme tous les tuyaux en plomb. Ce chantier concerne pour l'instant le lotissement Malesca, les rues Sergent Bonnet, de la Fraternité, de l'Égalité et Émile Zola. Ces rues seront repavées comme celles du centre ancien.

Les travaux réalisés par la commune concerneront l'entrée nord, les menuiseries de la salle de gym des Baux et de la MJC, le remplacement du chauffage de la mairie. Une partie de l'éclairage public sera renouvelée. Des alignements de voirie seront effectués, chemin du terraïet, chemin des Romains, chemin de Cabrolous, rue du collège et chemin de Fonginescau.

Malgré des temps difficiles nous continuons à faire évoluer notre village, sur le plan de l'urbanisme, du social, mais aussi en proposant un calendrier culturel et festif de qualité, nécessaire pour maintenir les liens qui unissent tous les poussannais. Sur le plan sportif, cette année aura donnée de grandes satisfactions aux clubs poussannais, je félicite joueurs, dirigeants et bénévoles pour la grande qualité de leur saison.

L'équipe municipale et moi-même vous remercions sincèrement pour votre compréhension dans la période financièrement difficile que nous traversons, et restons persuadés que des jours meilleurs viendront bientôt.

*Continuons ensemble*

**Jacques Adgé**  
Maire de Poussan



# Création d'une ZAD à Poussan

Un projet de zone logistique d'arrière-port à destination du port de Sète est envisagé sur la commune de Poussan par la Région Languedoc-Roussillon.

**L** La Région Languedoc-Roussillon a exprimé le souhait de créer une zone d'activité régionale sur le secteur de la Plaine et des Condamines à Poussan sur une superficie d'une centaine d'hectares. Si l'intérêt général de cette zone ne fait aucun doute quant à sa contribution forte à la réussite du développement régional et de l'emploi, il n'en demeure pas moins que son insertion dans le tissu du Bassin de Thau et de Poussan se doit d'être examinée avec attention tant le territoire concerné présente de sensibilités.

La création d'une Zone d'Aménagement Différé relève d'une procédure issue du Code de l'Urbanisme. Une ZAD c'est une réserve foncière qui est constituée alors que le projet d'aménagement n'est pas encore établi, elle donne à la Région le droit de préemption sur la vente des terrains. Le projet de création de la ZAD de Poussan, menée en collaboration avec la commune de Poussan, a été conforme en tous points à la procédure. C'est donc sur la base d'un dossier techniquement solide que le Préfet de l'Hérault, Préfet de Région, a pris l'arrêté de création de la ZAD.

Après présentation du projet par les services de la Région, **le Conseil Municipal de Poussan a délibéré favorablement et à l'unanimité pour la création de la ZAD.**

Les représentants élus d'autres collectivités territoriales ont donné leur approbation :

- La Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau a inscrit la création de la zone logistique dans son Projet de Territoire.
- Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau, maître d'ouvrage du SCOT a délibéré favorablement pour la création de la zone logistique portuaire sur la commune de Poussan à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Thau Agglo a également intégré la création d'une zone logistique portuaire dans son schéma relatif au développement économique.

Dès décembre 2009, le Conseil Municipal de Poussan avant de prendre sa décision, s'est appuyé sur des analyses adressées sous forme des préconisations à la Région, maître d'oeuvre du projet. Ces préconisations subornait l'acceptation du projet à certaines garanties concernant :

## L'occupation actuelle du site

- Une étude d'incidence du projet sur les exploitations agricoles et la consultation des représentants institutionnels de l'agriculture.
- les acquisitions devront s'accompagner d'un traitement social de relogement en raison d'une « cabanisation » en logement permanent.

## L'urbanisme et de l'aménagement

- Une extension du périmètre de Zone d'Aménagement

Différé au delà de l'A9 englobant en particulier l'arrivée du tramway, cette zone économique pourrait être inscrite avec une vocation essentielle d'activités de service, tournée vers l'activité tertiaire, l'éducation et la formation.

- Des liaisons calibrées avec l'agglomération de Poussan par l'ouvrage routier existant sur A9, par l'ouvrage hydraulique de la Vène sous A9, sur la Rd2. Le lien avec le hameau d'issanka.
- Le traitement et la qualification en voie d'entrée de ville en lisière du projet de la RD2 bordée par la Lauze
- La mise en place de liaisons directes avec le massif de la Gardiole, par coulée verte (piéton et randonnée, vélo et VTT, cavalière).

## La ressource et de la gestion des eaux et des paysages

- la zone se trouve très proche, et en partie basse, de l'étang de Thau et en amont du captage en eau potable d'Issaka et du réseau de la Vène. Il est demandé les analyses préalables nécessaires, la prise en compte et le respect strict des contraintes tant à la mise en place de la zone que dans sa gestion et son inévitable évolution à long terme
- La situation de la zone, en vue depuis les grands axes de circulation, impose la prise en compte de sa perception, déduisant la mise en place d'un plan paysager global.

## Les infrastructures de transport et de communication

- Il importe de définir les trafics générés par la zone et de dimensionner les points d'échanges de façon à maintenir la fluidité du trafic des RD 613 et RD2. Il nous paraît indispensable dès à présent d'informer ensemble, le Département afin d'évaluer les conséquences de la zone sur le projet d'aménagement de l'échangeur ex RN300 /RD613 et sur l'échange R613/RD2.
- Une bonne concertation ainsi qu'un niveau d'étude adapté en amont, doit permettre que toutes mesures de sauvegarde, réservation foncière en particulier, soient prises par chacun des maîtres d'ouvrages routiers afin de pouvoir anticiper un schéma de voirie en permanence adapté à la situation du trafic.
- Pour prendre en compte les déplacements journaliers domicile/travail, il faut accompagner la réflexion sur le bassin de Thau en y intégrant le projet (connexion transport en commun avec le réseau de tramway vers Sète) Les liaisons routières du Nord de la RD2 vers la zone doivent être également examinées.

## Les nuisances bruit et qualité de l'air et des risques

- La prise en compte du PPRI
- l'incidence sur la qualité de l'air pour les riverains nous semble devoir être examinée en amont.
- il nous paraît indispensable de réduire les risques relatifs à la sécurité routière et la pollution directe des eaux de la lagune existants actuellement en bordure la RD 613.

# Finances 2011

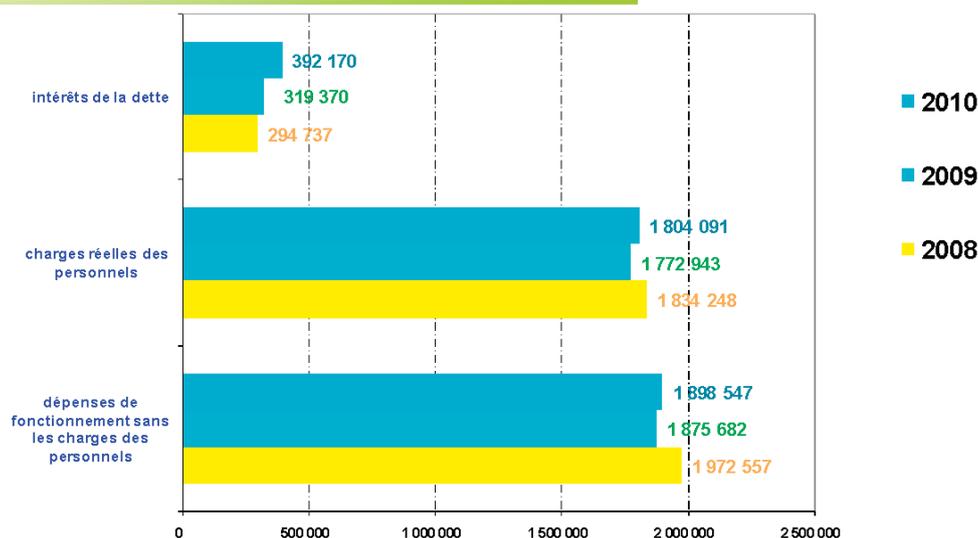
La gestion financière de la commune est mise en œuvre par le conseil municipal sous l'autorité du maire. Elle est retracée dans deux documents qui sont soumis au vote du conseil municipal.

- **Le compte administratif** retrace les dépenses et les recettes réalisées durant l'année. Il a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 7 mars 2011.

- **Le budget** autorise la réalisation des dépenses et la perception des recettes. C'est un document de révision a priori. Le budget de l'exercice a été adopté en séance du Conseil Municipal le 20 avril 2011.

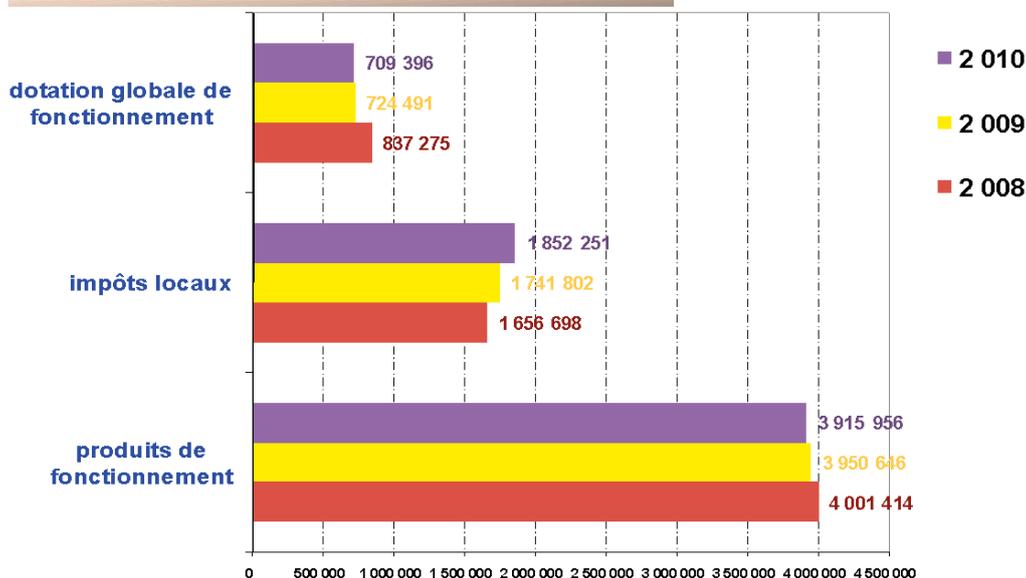
## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010.

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Après une diminution des charges de personnels et des dépenses de fonctionnement entre 2008 et 2009, la progression de ces postes de dépenses entre 2009 et 2010 est inférieure à 2%. La maîtrise de ces dépenses permet d'absorber l'accroissement des intérêts des emprunts.

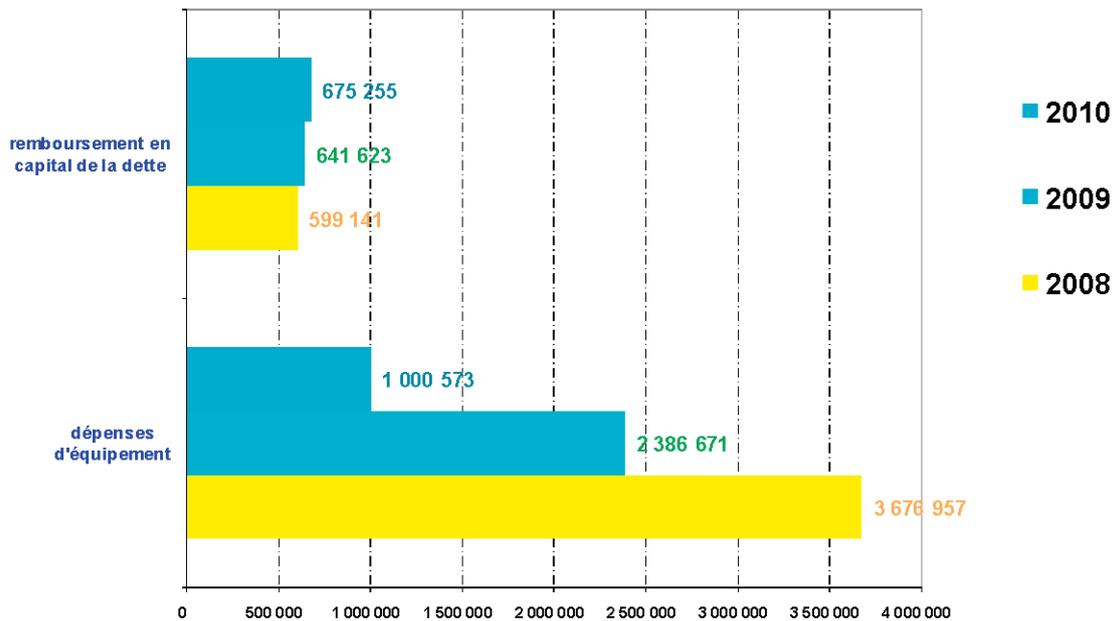
### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT





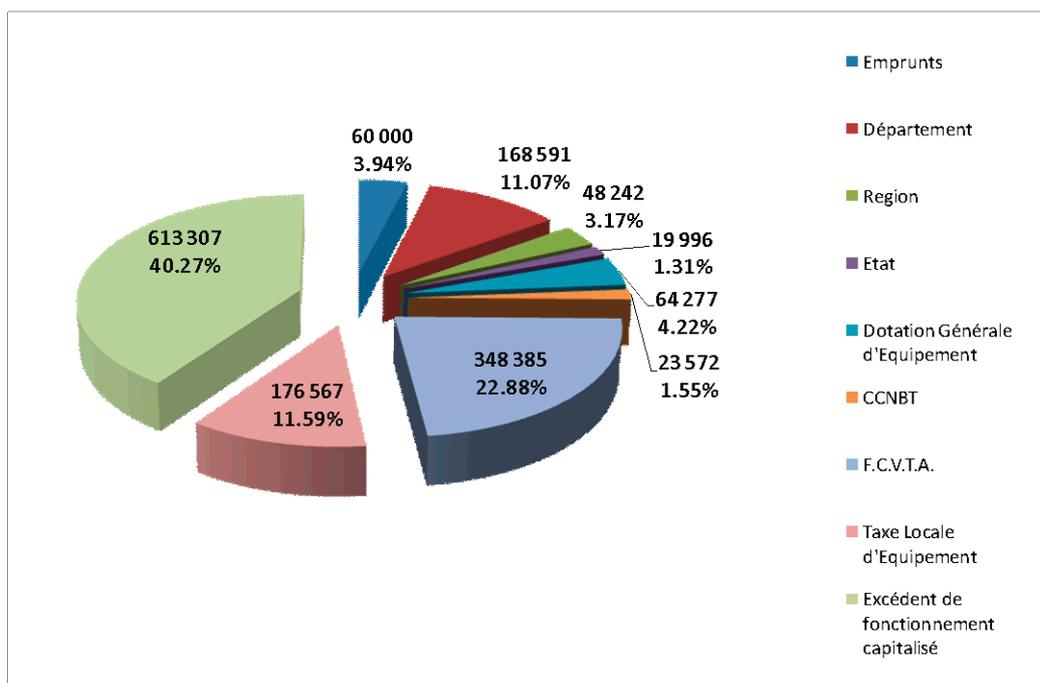
La participation financière de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement est en diminution sur les trois dernières années. Malgré une augmentation annuelle des produits fiscaux de 5 à 6%, Les ressources de fonctionnement sont en diminution constante.

## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Dans l'attente de la vente de terrains prévue dans le budget 2010, les dépenses d'équipement marquent une pause depuis deux ans.

## Les recettes d'investissement



Les ressources de la commune (la récupération de la T.V.A. sur les investissements de l'année précédente, la taxe locale d'équipement et l'excédent de fonctionnement capitalisé) financent 75% des investissements.

## Les résultats de l'année 2010

RESULTATS BUDGETAIRES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 064 355.78	4 334 260.00	8 398 615.78
Titres de recettes émis (b)	2 142 912.88	4 035 801.22	6 178 714.10
Réductions de titres (c)		649.26	649.26
Recettes nettes - RE (d=b-c)	2 142 912.88	4 035 151.96	6 178 064.84
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 064 355.78	4 334 260.00	8 398 615.78
Mandats émis(f)	1 789 757.52	3 822 058.18	5 611 815.70
Annulations de mandats (g)	67 650.00	223.55	67 873.55
Dépenses nettes(h=f-g)	1 722 107.52	3 821 834.63	5 543 942.15
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent (d—h)	420 805.36	213 317.33	634 122.69

La maîtrise des dépenses et un suivi régulier de l'encaissement des recettes permet de dégager des excédents tant en fonctionnement qu'en investissement.

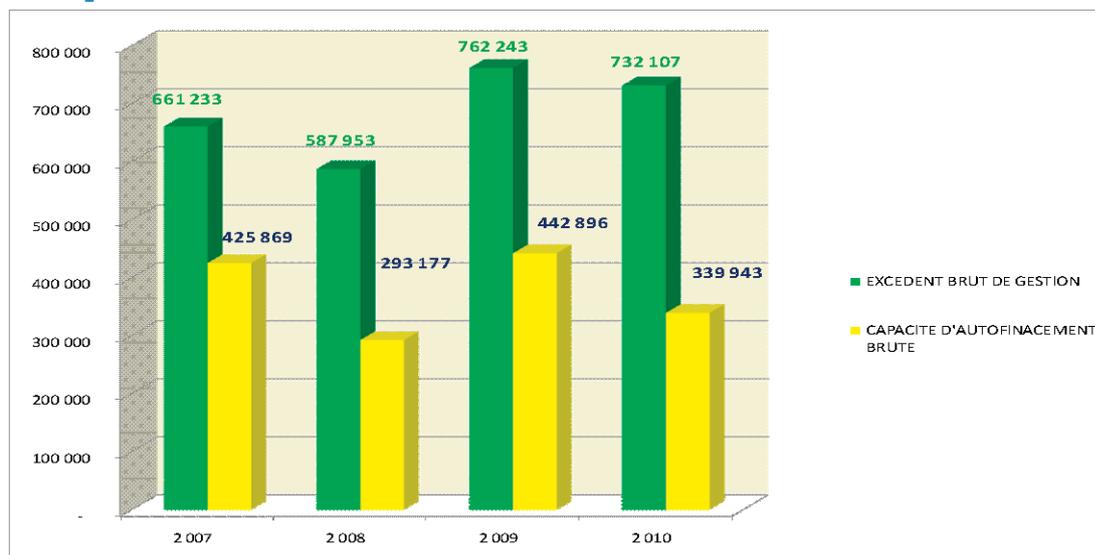
## Le résultat d'exécution et son affectation

RESULTAT D'EXECUTION	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2009	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE : 2010	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
Investissement	-1 269 706.71		420 805.36	-848 901.35
Fonctionnement	613 307.03	613 307.03	213 317.33	213 317.33
<b>TOTAL</b>	<b>-656 399.68</b>	<b>613 307.03</b>	<b>634 122.69</b>	<b>-635 584.02</b>

Malgré l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2009, le résultat cumulé à de l'investissement à la clôture de 2010 est déficitaire.

Aussi, l'excédent de fonctionnement sera repris en 2011 en investissement dans sa totalité.

## La capacité d'autofinancement.



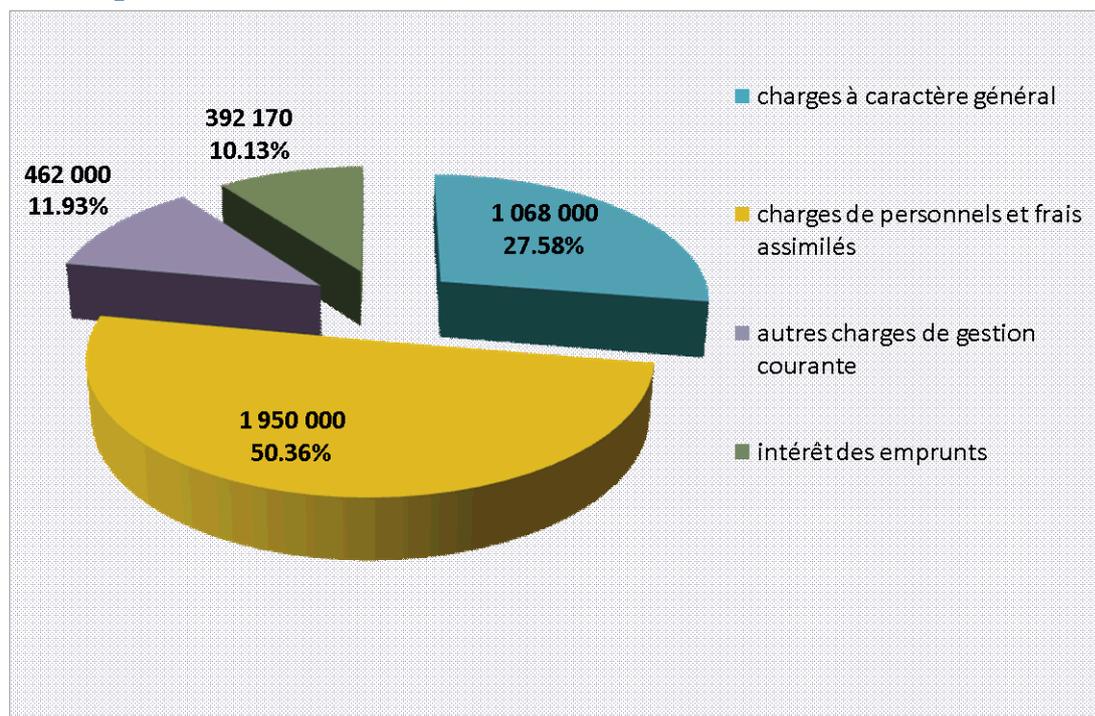


L'excédent brut de gestion est calculé par différence entre les produits et les charges réels de fonctionnement. La capacité d'autofinancement brute est le montant disponible après avoir retiré les annuités d'emprunt du résultat précédent. Pour ces deux indicateurs, les résultats de 2009 et 2010 sont en progression par rapport à 2007 ou 2008.

La situation deviendra favorable lorsque le montant du remboursement en capital sera inférieur à la capacité d'autofinancement brute.

## LE BUDGET 2011

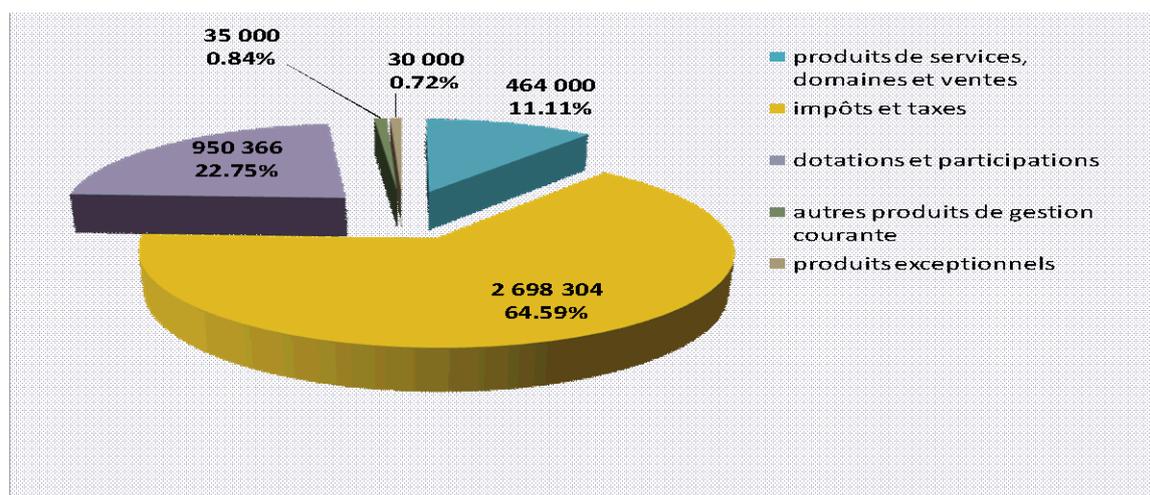
### Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses de personnels représentent 50% des dépenses de fonctionnement. Les intérêts d'emprunt seulement 10%.

Par rapport aux dépenses de 2010, la progression des charges de personnels inscrites au budget 2011 est inférieure à 1%.

### Les recettes de fonctionnement



Les dotations et participations sont versées principalement par l'Etat.



## Fiscalité directe

taxes	Bases d'imposition effective 2010	taux d'imposition 2010	base d'imposition prévisionnelle 2011	taux votés pour 2011	Produit fiscal 2011	progression du produit fiscal 2010-2011
habitation	5 343 717 €	17.83%	5 533 000 €	18.19%	1 006 453 €	53 668 €
foncière (bâti)	3 722 219 €	22.43%	3 888 000 €	22.88%	889 574 €	54 681 €
foncière (non bâti)	75 509 €	76.08%	76 600 €	76.08%	58 277 €	830 €
	<b>9 141 445 €</b>		<b>9 497 600 €</b>		<b>1 954 304 €</b>	<b>109 179 €</b>

Pour 2011, la part communale est majorée à 2% pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, elle est sans changement pour le foncier non bâti.

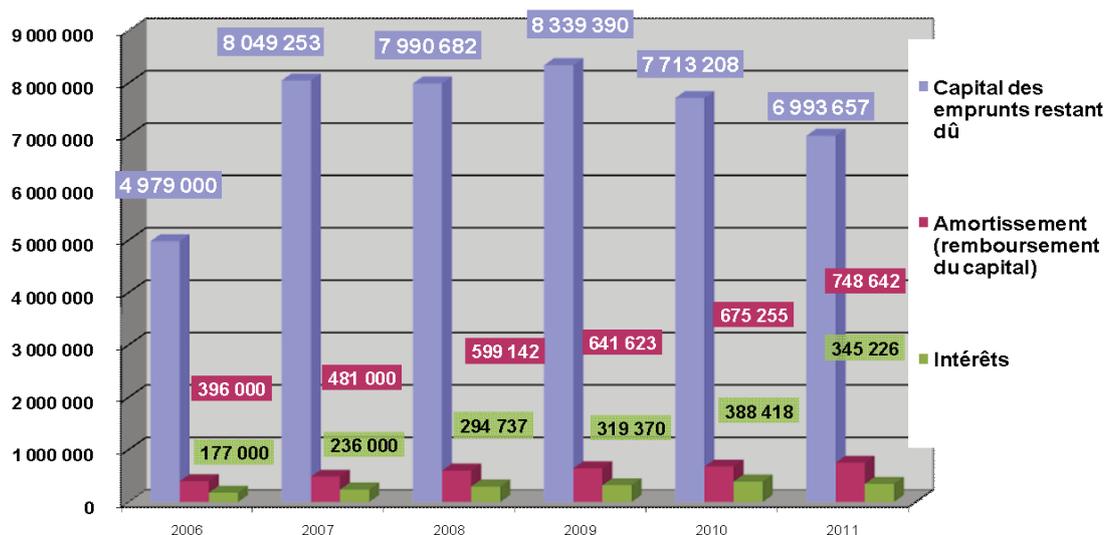
## LES INVESTISSEMENTS

Aucun programme nouveau n'est financé au budget primitif. Le remboursement du capital de la dette et les reprises des soldes de l'année précédente sont les seules opérations financières inscrites.

Le produit de la vente du terrain de Malesca permettra d'inscrire dans un budget supplémentaire les opérations nouvelles d'investissement.

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DU BUDGET
RECETTES	4 367 670.00	2 012 628.72	6 380 298.72
DÉPENSES	4 367 670.00	2 012 628.72	6 380 298.72

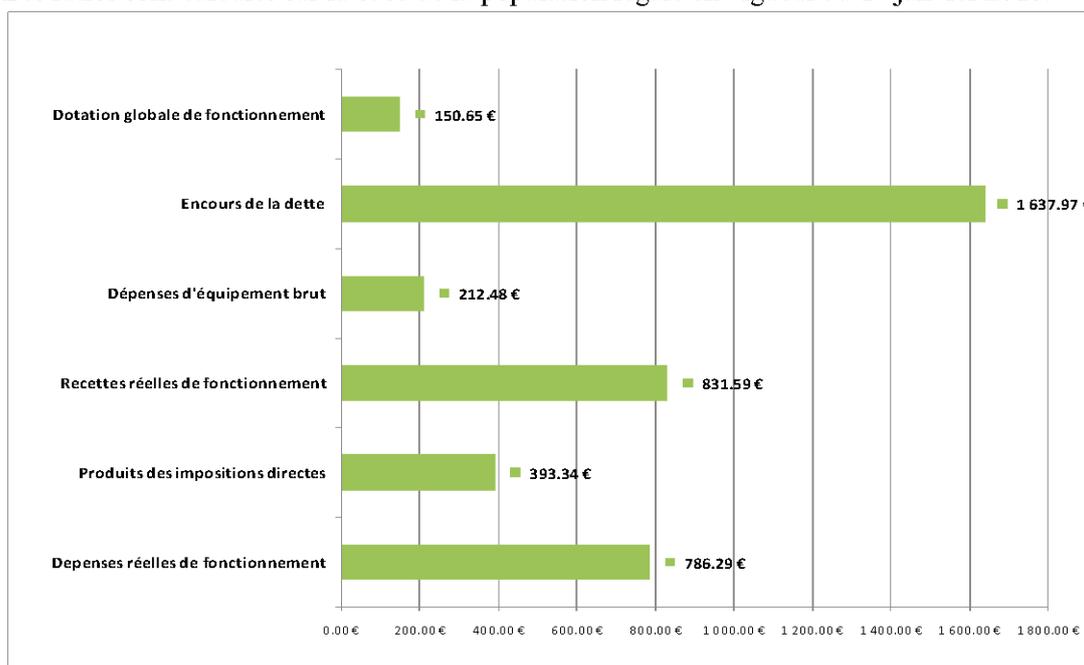
## Les emprunts



Le capital restant dû, en l'état actuel des emprunts souscrits, qui est en 2009 de 8 339 000 € va décroître entre 2010 et 2012 d'environ 700 000 € par an pour s'établir en 2013 à 5 718 000 €. Les remboursements du capital et des intérêts, après une augmentation en 2010, diminuent ensuite, et plus particulièrement en 2013.

## RATIOS BUDGETAIRES 2010 PAR HABITANT

Les ratios sont calculés sur la base de la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.



## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

BENEFICIAIRES	accordé 2010	accordé 2011	BENEFICIAIRES	accordé 2010	accordé 2011
<b>Associations sportives</b>			<b>Festivités</b>		
OMS	20 000	15 000	Comité des fêtes	55 000	50 000
Football	20 000	20 000	Rétro Pous-Auto	1 000	1 500
Rugby	13 500	17 000	<b>Total Festivités</b>	<b>56 000</b>	<b>51 500</b>
Tambourin	3 000	3 000	Crèche	35 000	35 000
Tennis	5 000	5 000	<b>Total Associations sociales</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>
Volley	650	1 000	<b>Associations scolaires</b>		
Course à pied	700	400	Coop élémentaire Véronique Hébert	670	670
Cyclisme	1 500	1 500	Coop élémentaire des Baux	600	600
Pétanque	2 000	2 000	Coop maternelle des Baux	430	430
Handball	1 600	2 000	PNE PNE	300	300
Judo	5 000	5 000	FCPE	300	300
Chasse	2 300	2 300	<b>Total Associations scolaires</b>	<b>2 300</b>	<b>2 300</b>
GRS	1 000	1 000	<b>Associations intergénération</b>		
Ecole de rugby Vignes de Thau	4 000	1 500	Club de l'avenir	2 500	2 600
Billard		400	Amicale de Belbézé	150	170
<b>Total Associations sportives</b>	<b>80 250</b>	<b>77 100</b>	Fées clochettes	900	900
<b>Associations culturelles</b>			Anciens combattants AFN	400	400
Strapontin	5 200	5 200	Anciens combattants vict de guerre	150	150
MJC	14 000	14 000	<b>Total Associations intergénération</b>	<b>4 100</b>	<b>4 220</b>
Atelier des filles		300	<b>Associations diverses</b>		
Les ailes du Chant	300	600	Le chat libre	600	600
<b>Total Associations culturelles</b>	<b>19 500</b>	<b>20 100</b>	<b>Total Associations diverses</b>	<b>600</b>	<b>600</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>197 750</b>	<b>190 820</b>



# Plan de Prévention des Risques d'Inondation

*L'objet du PPRI est d'assurer la mise en sécurité des personnes en intégrant le risque inondation comme une contrainte d'aménagement, tout en prenant en compte le développement urbain de la commune.*

**A**près la réunion publique d'information du 18 mars 2011 à Poussan, l'enquête publique s'est déroulée du 4 avril au 6 mai 2011, et a été l'occasion, pour les poussannais, de venir consulter les projets de PPRI et d'exprimer leurs observations sur les registres tenus en maires ou auprès du commissaire enquêteur désigné.

Le PPRI vise, en application de l'article L.562-1 du code de l'Environnement, à interdire les implantations humaines (habitations, établissements publics, activités économiques) dans les zones les plus dangereuses où la sécurité des personnes ne pourrait être garantie et à les limiter dans les autres zones inondables. Le PPRI vise également à empêcher une augmentation du risque en veillant à la préservation des capacités d'écoulement des cours d'eau et de leurs champs d'expansion de crue. Il prévoit d'une part des dispositions pour les projets nouveaux et d'autre part des mesures de réduction de la vulnérabilité, dites de mitigation, sur le bâti existant.

Une fois élaboré et soumis à l'enquête publique, le document est approuvé par arrêté préfectoral. Le PPRI vaut servitude d'utilité publique dès sa publication et doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Il prévaut sur tous les documents réglementaires en matière d'urbanisme. Le non-respect des règles imposées par le règlement est sanctionné par le Code de l'Urbanisme, le Code Pénal et le Code des Assurances, ce dernier déterminant les conditions d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Enfin, l'approbation du PPRI implique la mise en oeuvre par la commune d'une information préventive régulière auprès des habitants, des élus et des acteurs économiques, ainsi que la constitution d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

## **Aléas, enjeux et risques.**

L'aléa de référence pour le risque inondation fluviale correspond à la plus forte valeur entre la crue historique et la crue centennale déterminée par méthode statistique. Il est déterminé à partir des critères de vitesse d'écoulement et de hauteur d'eau, et qualifié selon les seuils de fort ou modéré.

L'aléa de référence pour le risque de submersion marine correspond à une tempête marine centennale dont la cote de P.H.E. est estimée à 2,00 m NGF. Cette valeur a été déterminée à partir de niveaux historiques atteints sur le littoral du Languedoc-Roussillon, en tenant compte d'effets locaux comme la houle, et de différents processus physiques conduisant à l'élévation du niveau marin lors des

tempêtes.

Les enjeux modérés recouvrent les zones non urbanisées à la date d'élaboration du présent document, et regroupent donc selon les termes de l'article R.123-4 du Code de l'Urbanisme, les zones agricoles, les zones naturelles, les zones forestières et les zones à urbaniser non aménagées.

Les enjeux fort recouvrent les zones urbanisées à la date d'élaboration du présent document, ainsi que les zones ou parties de zones à urbaniser déjà aménagées.

Le risque est le croisement de ces grilles d'aléa et d'enjeux.

## **Conseil Municipal du 7 mars.**

Les événements dramatiques récents ont une nouvelle fois montré à quel point la protection de nos concitoyens, de leur vie et de leurs biens face aux risques d'inondation et de submersion était un devoir impérieux qui s'impose à tous et aux élus municipaux tout particulièrement.

Nous approuvons donc le principe de la démarche engagée et veillerons aux côtés des services de l'Etat à ce que ce projet soit mené à bien.

Nous en tirerons toutes les conséquences aux premiers plans desquels l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde destiné à prévenir les conséquences néfastes des inondations submersions et autres risques répertoriés sur notre commune.

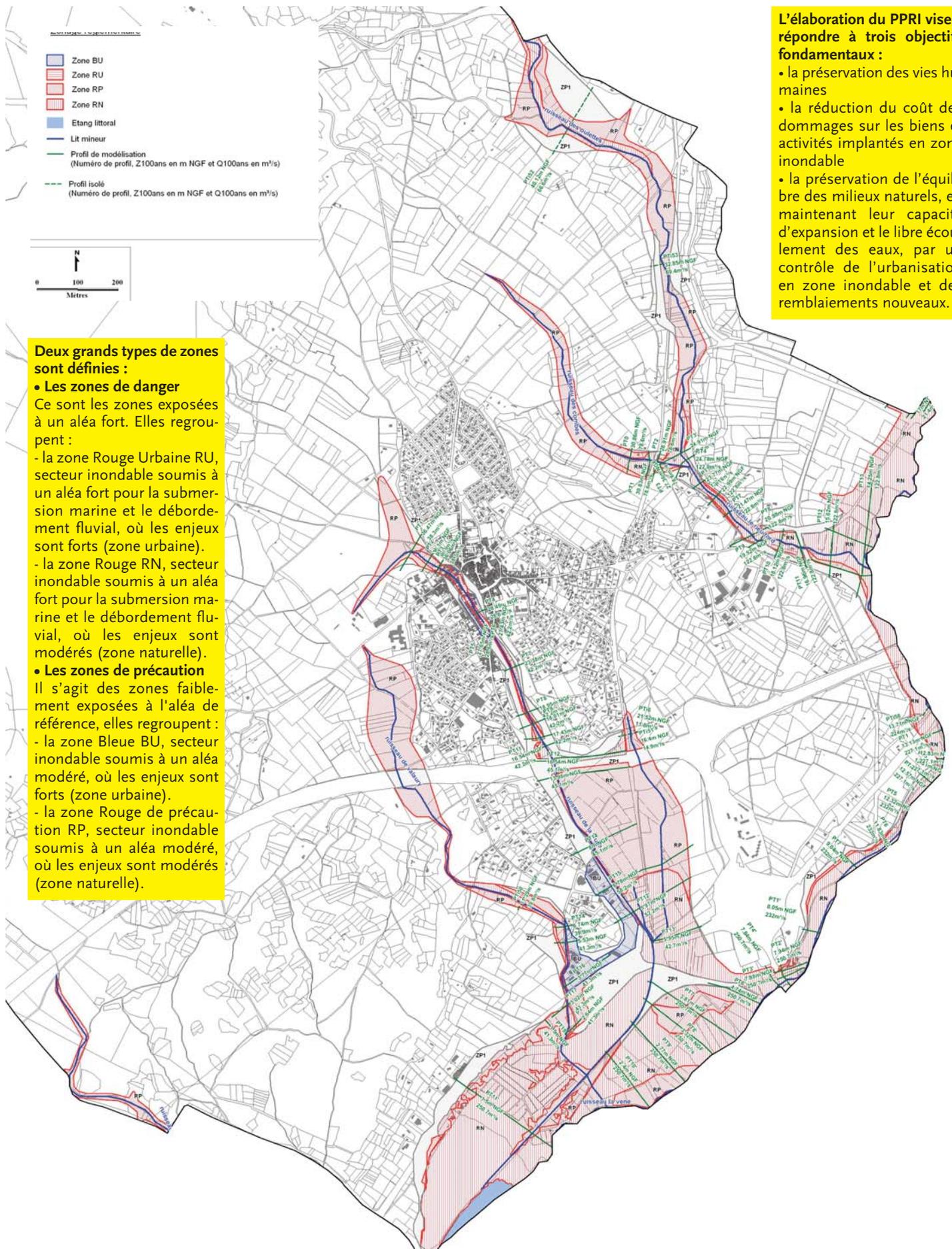
Cependant la commune a engagé des études hydrauliques fines concernant l'élaboration du Schéma d'Assainissement des eaux pluviales, qui présentent des différences avec la délimitation proposée par les services de l'Etat dans le PPRI. Nous avons demandé aux services de l'état une adaptation du PPRI en fonction de notre étude sur certains secteurs sur lesquelles nous envisageons de réaliser des infrastructures routières dont le caractère d'intérêt général est indéniable :

- amélioration de la desserte du collège
- amélioration de la zone des équipements sportifs par le chemin du Cous
- bouclage nord entre l'avenue de Bédarieux et la zone des équipements sportifs
- desserte du futur quartier de Marqueval Sainte Catherine par le chemin des Horts depuis le giratoire d'entrée de ville.

De plus, le dossier transmis par l'Etat étant soumis à une enquête publique qui permettra aux administrés de faire valoir leur avis, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet de PPRI proposé dans l'attente de l'adaptation du plan des zones à risque et précise que cet avis pourra être complété et qu'il sera réexaminé au terme de la concertation publique.



## Carte de zonage réglementaire du PPRI de Poussan



L'élaboration du PPRI vise à répondre à trois objectifs fondamentaux :

- la préservation des vies humaines
- la réduction du coût des dommages sur les biens et activités implantés en zone inondable
- la préservation de l'équilibre des milieux naturels, en maintenant leur capacité d'expansion et le libre écoulement des eaux, par un contrôle de l'urbanisation en zone inondable et des remblaiements nouveaux.

Deux grands types de zones sont définies :

- **Les zones de danger**  
Ce sont les zones exposées à un aléa fort. Elles regroupent :
  - la zone Rouge Urbaine RU, secteur inondable soumis à un aléa fort pour la submersion marine et le débordement fluvial, où les enjeux sont forts (zone urbaine).
  - la zone Rouge RN, secteur inondable soumis à un aléa fort pour la submersion marine et le débordement fluvial, où les enjeux sont modérés (zone naturelle).
- **Les zones de précaution**  
Il s'agit des zones faiblement exposées à l'aléa de référence, elles regroupent :
  - la zone Bleue BU, secteur inondable soumis à un aléa modéré, où les enjeux sont forts (zone urbaine).
  - la zone Rouge de précaution RP, secteur inondable soumis à un aléa modéré, où les enjeux sont modérés (zone naturelle).



# À Poussan, le spectacle est bien vivant

*Compagnies de métiers, troupes d'amateurs, ils s'engagent toute l'année pour offrir une programmation éclectique et soutenue au public poussannais, et s'impliquent aussi à l'extérieur.*

## LA COMPAGNIE DU KIOSQUE



Compagnie professionnelle de théâtre, « **La Compagnie du Kiosque** » a été créée par Jacques Brun et Nathalie Alard en 1992. Les créations qui ponctuent la vie de la compagnie s'appuient, tantôt sur le travail d'auteur de Jacques Brun - qui est aussi metteur en scène -, tantôt sur des textes classiques ou contemporains.

Les thématiques abordées au fil des créations sont diverses. Elles émanent d'initiatives personnelles ou sont liées à des commandes passées (dernièrement par la Ville de Narbonne et le Département de l'Hérault).

Depuis sa création « La Compagnie du Kiosque », avec des spectacles comme « **Destination Trenet** », « **Horla** » ou « **l'Echo de la Robine** », associe Théâtre et Musique faisant de ce mélange des genres sa spécificité.

Cette spécificité est celle de « **Mots et Notes d'Automne** ». Avec cette « carte blanche » accordée à Jacques Brun et à sa compagnie, la ville de Poussan propose un ancrage à La Compagnie du Kiosque amorcé ces dernières années par la venue de plusieurs spectacles, notamment pour les cent ans du Marché en 2006 et le rachat par la municipalité de la cave coopérative.

Les premières éditions de « **Mots et Notes d'Automne** » ont permis au public de voir en exclusivité des créations de la Compagnie, des reprises et de nombreux spectacles invités.

## LA COMPAGNIE DES PIÉTONS



Compagnie professionnelle installée à Issanka, et créée en 1984, la démarche des **Piétons** est avant tout créatrice et pluridisciplinaire à l'instar de Jean-Marie Maddeddu, son directeur artistique.

Les différentes créations de la compagnie, mêlent formes et langages. Les thèmes abordés sont ludiques et contemporains.

Le travail peut être textuel ou non-textuel, dans ce cas, il utilise un langage universel, celui du geste et de la voix et permet d'être entendu partout et par tous.

La recherche perpétuelle dans la création engendre un travail singulier et original donné en salle comme en rue. Théâtre urbain d'aujourd'hui : spectacles déambulatoires, chorégraphies urbaines...

Théâtre gestuel, concert visuel, opéra concert, films, conférence pas comme les autres...

... dans un mélange des techniques artistiques :  
image : théâtre, danse ; et son : voix, instruments...

le peu de décors en salle...

le peu de décors en rue, si ce ne sont ceux déjà offerts par la ville elle-même...

le peu d'accessoires...

...définissent un travail où l'acteur, le corps et la voix, sont primordiaux. Du dépouillement naît l'essentiel.

Les différentes créations de la compagnie (Rue & salle), mêlent formes et langages. Fusion, métissage des formes artistiques au service de la rencontre...rencontre également avec d'autres créateurs, d'autres cultures, d'autres énergies ...



## LA COMPAGNIE DU STRAPON TIN



C'est en 1986 que Paul Vilalte, fou de théâtre et professeur au collège de Poussan, entraîne quelques-un(e)s de ses collègues dans une folle aventure : la création d'une compagnie théâtrale. **La Cie du Strapontin** était née !

La volonté de Paul Vilalte était de partager sa passion du spectacle vivant avec un public populaire, et d'apporter ainsi la démonstration que le théâtre n'était pas l'apanage de quelques privilégiés, mais qu'il était l'affaire de tous !

...  
Jusqu'à sa disparition, en 2003, près d'une vingtaine de pièces ont été créées par la compagnie, avec pour chacune entre douze et quinze représentations, à travers le département, puis, la notoriété (et les réseaux !) aidant, à travers la région. En parallèle, des ateliers théâtre (adultes et enfants) ont été mis sur pied. Ces ateliers pour lesquels les inscriptions sont chaque année plus nombreuses, représentent, en outre, un « vivier » pour la Cie.

Aujourd'hui, la Cie, dans son organisation, s'est professionnalisée : La metteuse en scène, Marie Anne Mouraret, est une intermittente du spectacle. Il en est de même pour la costumière (Marie Pierre Callies) et l'éclairagiste (Norbert Benezech).

Et dans ses activités, le Strapontin décline une palette très diversifiée ! Bien sûr, les créations restent la priorité ... Aujourd'hui, pour chaque pièce, ce sont entre 20 et 30 représentations qui sont comptabilisées, avec nombre de sélections dans les festivals organisés par la FNCTA

## SUR LES AILES DU CHANT

Cette association de Poussan qui existe depuis juillet 2007 à pour but de promouvoir la Poésie, l'art Vocal (sous toutes ses formes), et le *square dance* dans la région. Elle propose tout au long de l'année au centre Socio Culturel Jean Théron :

- Ateliers de chant (choral et solistes, tous styles) animé par Mikaella, artiste lyrique (lauréate du CNR de Marseille) les mercredis de 18h45 à 21h
- Ateliers de *square dance* les jeudis de 19h à 21h
- Spectacle divers (poétiques, musicaux, créations de comédies musicales, animation western)
- Soirées poétiques publiques, réunions périodiques

(Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur) ! Et si le **Strapontin** investit sans complexe les salles de spectacles de Montpellier, Agde, Sète, Lunel et Béziers, les communes de taille plus modeste n'en sont pas oubliées pour autant (Gigean, Villeveyrac, Balaruc, Montbazin, etc ...) Et parfois, le vieux camion de la Cie doit rouler bien plus longtemps, pour des représentations à Nîmes, Pierrelatte, Narbonne, Thuir ou Ste Marie la Mer. Mais, aujourd'hui, la compagnie a également établi (et institutionnalisé !) une programmation culturelle qui permet à la population Poussanaise de découvrir, chaque mois, une troupe théâtrale ou un groupe musical. Et, depuis 7 ans, ce sont les rires et les applaudissements d'un public de plus en plus nombreux, (et pas exclusivement poussanais !) qui, un samedi par mois, remplissent la salle ... « Paul Vilalte » !

De même, chaque année depuis 9 ans, le Strapontin clôture les festivités du Carnaval, avec « Le jugement de Paillese », Par ailleurs, depuis quelques années, le Strapontin anime de petites saynètes les visites guidées nocturnes de Juillet et Août, apportant une touche d'humour (... parfois de délire !) aux explications historiques données par les guides de l'office de Tourisme. Et les bénévoles de l'Office de Tourisme sont même associés, chaque année, à cette aventure.

Enfin, le Strapontin s'est fait une place dans le festival de rue « Chapeau les Artistes », qui se déroule chaque été à Gigean, avec un mini-spectacle d'une demi-heure (généralement repris en Septembre pour animer l'Assemblée générale de rentrée !)

Quant aux ateliers, celui réservé aux adultes, animé par Marie Anne Mouraret, recueille chaque année une douzaine d'inscriptions. L'atelier des « jeunes » (sous la responsabilité de Séverine Campagna et co-animé par deux jeunes comédiennes, Manon Artières et Julie Lesygne) est compartimenté en deux groupes d'âge : école primaire et collège), qui drainent ensemble plus d'une trentaine de « Molières en herbe » !

La passion et la persévérance animent toute l'équipe du **Strapontin**, laquelle a su démontrer (avec l'aide de la Municipalité, fidèle partenaire) qu'un théâtre de qualité avait toute sa place dans une commune de 5000 habitants.

Mais, au-delà du théâtre lui-même, la fierté de l'équipe dirigeante est de réaliser ce qui doit motiver toute association : créer du lien social !

La prochaine création du Strapontin : La mégère apprivoisée (de Jacques Audibert).

Mikaella est auteur et compositeur de l'opérette inédite *MARSEILLE ETERNELLE* qui a été jouée pour la première fois à poussan le 24 avril 2010. Cette création a reçu l'appui de la municipalité de Poussan et du conseil général de l'hérault.

L'Atelier de *square dance* est animé par Eric Mougin, spécialiste du *western* en région Parisienne, en PACA et Languedoc.

Chaque année l'Association organise une scène ouverte pour permettre aux chanteurs et danseurs solistes de tous styles, de venir s'exprimer devant un public.



**ALAE Les Baux**  
Accueil de Loisirs Associé à l'école  
04.67.43.78.44

Nos ALAE, rattachés respectivement aux deux groupes scolaires de  
les lundis, mardis, jeudis et vend  
Plusieurs accueils sont proposés aux familles afin d  
Ainsi, sont prioritaires les en

**Accueil du matin**  
de 7h30 à 9h

**Accueil**  
De 12h à 12h30  
De 12h à 14h (a  
De 13h à 14h (acc

La pause méridienne pour les enfants mangeant à la cantine se par  
Il s'agit pour l'équipe d'animation de permettre à l'enfant  
Aussi sont proposées des activités manuelles, sportives, des so  
des initiations proposées par des intervenants extérieurs (hand, rugby, roller),  
évoluer librement sous  
L'équipe d'animation a alors à coeur de marquer certaines journées en se  
et dernièrement en ananas, thème de



**SERVICE ENFAN**  
04.67.1

26 rue de  
34560 PO

**ATL**  
Animations Temps Libre  
04.67.18.13.38

Cette année 2011 est, une fois de plus, l'occasion de proposer aux jeunes poussannais,  
des stages multisports, trois séjours d'activités de pleine nature,  
de l'éveil moteur pour les 3/6 ans et des initiations  
sportives pour les 7/10 ans.

Les animations sportives sont encadrées en grande partie par  
Perrine et Luc.

Des animateurs extérieurs viennent renforcer cette équipe  
d'animation, lors du ski ou des initiations spécifiques  
(capoeira, sauvetage aquatique, canyoning, etc.).





**ALAE V. Hébert**  
 Accueil de Loisirs Associé à l'école  
 04.67.18.60.29



du village, sont des accueils périscolaires et fonctionnent par conséquent  
 redis uniquement en période scolaire.  
 le concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale.  
 enfants dont les parents travaillent.

**il midi**  
 (accueil gratuit)  
 ccueil + cantine)  
 ueil **sans** cantine)

**Accueil du soir**  
 de 17h à 18h30 (en maternelle)  
 De 18h à 18h30 (en élémentaire)



stage en deux temps forts : le temps de repas et le temps d'activités.  
 de véritablement vivre une pause dans sa journée d'école.  
 rties aux jeux (devant la mairie), au "city sport", au skate park,  
 des échanges inter-alaé ou tout simplement en jeu libre où les enfants peuvent  
 la vigilance de l'adulte.  
 déguisant en relation avec un thème précis : le ski, halloween, les indiens  
 développé avec le prestataire cantine.



**ANCE JEUNESSE**  
 8.13.38

*la salle*  
**POUSSAN**



**ALSH**  
 Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
 04.67.18.13.38

L'accueil de loisirs ou "centre aéré" fonctionnent tous les mercredis  
 vacances d'hiver, vacances de printemps, en juillet et les quinze  
 premiers jours d'août ainsi qu'aux vacances de la Toussaint.  
 Il est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h et  
 accueille vos enfants de 3 à 12 ans.



L'équipe d'animation est composée d'une directrice et d'une adjointe, de deux animatrices en maternelle et  
 deux animatrices en primaire, toutes diplômées dans l'animation. L'été, les effectifs doublant voire triplant, l'équipe  
 d'animation elle-aussi multiplie ses effectifs par 2 ou 2,5.





# Rentrée 2011



## Inscriptions aux Ecoles

### Groupe Scolaire Les Baux

- **Maternelle :**  
Inscriptions tous les lundis de 9h à 18h sur rendez-vous. Une permanence sera faite le 31 août toute la journée pour les dernières inscriptions. Rentrée le 5 septembre, sauf pour les 1<sup>re</sup> année qui feront une rentrée échelonnée sur le lundi 5 et le mardi 6 septembre, pour eux le CLAE et la cantine ne fonctionneront pas.  
Renseignements : 04 67 78 21 84

- **Elémentaire :**  
Permanence du 29 août au 2 septembre de 9h à 12h.  
Renseignements : 04 67 78 20 95

### Groupe Scolaire Véronique Hébert

- **Maternelle et élémentaire :**  
Permanence du 29 août au 2 septembre de 9h à 12h.  
Renseignements : 04 67 18 60 25

## Préparation de la rentrée scolaire du Service Enfance Jeunesse

- **Dossiers d'inscription** pour la rentrée scolaire : cantine, ALAE, ALSH et Animations Temps Libre seront disponibles dès la fin juin. Comme l'année dernière, vous pourrez les retourner, complétés, dans le courant de l'été.

- **Inscription pour la cantine**  
Il est important de penser à renouveler l'inscription de votre enfant à la cantine, uniquement après retour du dossier au service enfance jeunesse. Les inscriptions à la cantine pour le mois de septembre doivent être impérativement faites au plus tard le 31 août. (Pour les petites sections maternelles : il n'y aura pas de cantine les deux premiers jours de la rentrée scolaire.) Pensez à réserver les repas en mairie : pour septembre 2011 du Mardi 19 Juillet au Mercredi 31 Août .

- **Inscription ALAÉ matin, 13h-14h et soir**  
Les inscriptions se font au bureau des ALAE, auprès des responsables.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans avoir rempli de dossier au préalable.

À compter de la rentrée de septembre 2011, les inscriptions aux accueils du matin, de 13h à 14h et du soir se font au moyen d'une réservation et d'un paiement par avance au service enfance jeunesse. Il est dorénavant nécessaire d'inscrire vos enfants à l'avance à l'accueil souhaité.

La tarification est établie en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge. Ces accueils sont facturés indépendamment de la facture cantine.

- **Inscription à l'ini'motricité (3/6 ans) et à l'ini'sport (7/10 ans)** dès le lundi 22 août 2011. Attention, depuis plusieurs années maintenant, ces animations sont très demandées, pensez donc à inscrire votre enfant rapidement à la rentrée.

Reprise des séances le mercredi 14 septembre 2011.

Renseignements : 04 67 18 13.38

### • Centre de Loisirs

Ouverture des inscriptions : 6 juin 2011

Ouverture du centre cet été : du lundi 4 juillet au vendredi 12 août 2011.

Rentrée du centre de loisirs : le mercredi 7 septembre 2011.

Temps forts :

4 juillet : spectacle des animateurs

7 juillet : sortie plage

Première semaine : atelier peinture le matin avec une artiste de Poussan

12 juillet : 1<sup>re</sup> nuit au centre

21 juillet : Kermesse et présence de l'association Arts et Jeux

28 juillet : sortie plage

4 août : Sortie au Labyrinthe de Fabrègues et 2<sup>e</sup> nuit au centre

11 août : spectacle de fin de centre, jeux gonflables

Renseignements : 04 67 18 13 38

Stage de voile : du 11 au 15 juillet, en ½ journée (le matin) pour les 6/10 ans

Stage de planche à voile-kayak : du 11 au 15 juillet, en ½ journée (l'après-midi) pour les 11/16 ans



# Le Relais des Assistantes Maternelles

*Le recours à une assistante maternelle ne concerne pas seulement les parents qui n'ont pas trouvé de place à leur enfant dans les crèches.*

**C**ertains d'entre eux ont des besoins spécifiques en terme de garde, parce qu'ils travaillent de nuit ou les fins de semaine ou encore parce que l'enfant étant scolarisé, il n'ont besoin d'une assistante maternelle que deux ou trois heures par jour ou parfois par semaine. Le recours à une assistante maternelle présente l'avantage de la flexibilité et permet d'organiser un mode de garde "à la carte".

Le parent qui souhaite confier son enfant à une assistante maternelle lorsqu'il n'a pas recours "au bouche à oreille" peut se trouver démuné lorsqu'il a besoin de faire garder son enfant, qu'il soit nourrisson ou plus grand.

Il existe une structure mise en place par le conseil général, et qui en collaboration avec les Communes et la caisse d'allocations familiales assure un service remarquable d'information, de rencontre et d'échange.

**LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES**, qui est situé à MEZE près du CCAS a pour mission d'aider les parents à choisir l'assistante maternelle susceptible de répondre à leur demande, mais également de les aider dans les démarches à accomplir en leur qualité d'employeur.

Le relais dispose de la liste des AM agréées et connaît leurs disponibilités en terme de capacités d'accueil, d'horaires, de faculté de déplacement. Il connaît leur personnalité et leur façon de travailler.

Le relais propose aux parents des assistantes maternelles

suivant le profil recherché et laisse le futur employeur choisir la personne qu'il décidera d'embaucher.

Car il s'agit bien d'une embauche et la facilité des modes de paiement qui ont cours, comme le CESU, font oublier parfois que des règles s'appliquent. Or, un contrat de travail mal rédigé ou mal compris peut entraîner des difficultés qu'il vaut mieux éviter, pour privilégier une relation apaisée entre le parent et l'AM.



Le RAM propose donc des modèles de contrats de travail, conseille le parent, et lui permet ainsi de comprendre les droits et obligations de chacune des parties.

Consulter le RAM, c'est s'assurer d'une écoute, d'une qualité de service et d'information qu'il serait dommage d'ignorer, puisque le contrat envisagé porte sur ce qu'il y a de plus précieux pour les parents; l'intérêt de leur enfant.

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES CANTON DE MÈZE

Résidence le Courrier du printemps  
34140 MÈZE

Contact : Madame MORENTA GISBERT,  
directrice du RAM du canton de MEZE.

Rendez-vous par téléphone : 04 67 18 86 26  
ou par mail : ram.meze@orange.fr  
du lundi au jeudi de 13h 30 à 17h30.

# Etat Civil 2010

## MARIAGES

AUBRY Claude 08/07/2010

AUBRY Françoise Marguerite Louise Née LEBLANC

BAGES Magali Jeanne Françoise Née SUBRA 14/08/2010

BAGES Rémi Marc

BAZERQUE Myriam Emmanuelle Née KECHAIRI 17/07/2010

BAZERQUE Olivier

BENHAMOU Djamal 22/05/2010

BENHAMOU Méliá Emmie Léa Née FLORES

BOUSQUET Emilie Claudine Née ROBERT 07/08/2010

BOUSQUET Julien André

CHABANEL Guillaume Jean-Marc Sylvain 04/09/2010

CHABANEL Marylou Christine Patricia Née SILVA

CLÉRET Frédéric Nicolas 10/07/2010

CLÉRET Lydie Michèle Née NOSSEK

DAVID Julien Bastien Pascal 22/05/2010

DAVID Séverine Nancy Bernadette Françoise Michèle Née GIMENEZ

DORION Frédéric Pierre 08/05/2010

DORION Norazia Née WONGSOWIJOYO

FOURNIER Catherine Sandrine Née MICHEL 11/12/2010

FOURNIER Emmanuel Pierre Jacques

FRÉZOU Olivier François Louis Marie 25/06/2010

FRÉZOU Séverine Jeanine Marie Née COUTY

JACONO Fanny Fabienne Luce Née CARCASSES 18/09/2010

JACONO Sylvain Maurice Vincent Pierre

JAUSSAN Bernadetta Anna Née KACWIN 11/06/2010

JAUSSAN Samuel Léo

JULIÉ Christelle Andrée Claude Née PALMA 24/07/2010

JULIÉ Pierre-Yves Irénée Odile

LANDES Cécile Lucie Née MORGO 31/07/2010

LANDES Jacques Yvon Célestin

LOHOU Barbara Bernadette Thérèse Née BANDIERA 05/06/2010

LOHOU Erwan

MARTINEZ Alice Marie Françoise Andrée Née BRUN 10/07/2010

MARTINEZ Jean-Yves Claude

MENDRE Patrick Yves 10/07/2010

MENDRE Renée Jeanne Née BRANCO

MILAN Delphine Marie Née LIVERNEAUX 21/08/2010

MILAN Frédéric Jean

NOTARGIACOMO Claude Edith Née DURAND 09/10/2010

NOTARGIACOMO Daniel Antoine

POMARES Emilie Catherine Née NORMAND 03/04/2010

POMARES Guilhem Pierre

POUJOL Adrien Jean-Marie Alfred 19/06/2010

POUJOL Nadège Sarah Marie-Lyn Née PINARDY

RODRIGUEZ Olivier Jean-Marie 28/08/2010

RODRIGUEZ Stéphanie Michèle Aurélie Née DEL REY

VALTIERRA Jérôme Nicolas Bernard 19/06/2010

VALTIERRA Virginie Murielle Adeline Née BOCQUET

## NAISSANCES

ABDELHAMID Youssef Né à Sète 02/12/2010

BEDEKOVIC Maryel Gloria Alba Née à Sète 20/07/2010

BELGRAND Nathan Roger Serge Né à SETE 14/12/2010

BERBEZIER Lily Née à Sète 25/12/2010

BOMPARD Philéas Numa Melchior Né à Sète 07/10/2010

BOURDEAUX Maeva Loli Dany Née à Sète 03/10/2010

BUSTEAU Abigaël Mérédith Lila Née à Montpellier 02/10/2010

CANAUD Victor Ethan Né à Sète 27/06/2010

CARRÉRE Elvis Patrick Jules Né à 04/12/2010

CASANOVA Sofiane Hocine Né à Sète 01/06/2010

CAVALLIE Quentin Né à Sète 16/03/2010

CAVITTE Tom Adam Né à Sète 16/04/2010

CHERON Lana Sarah Née à Montpellier 19/04/2010

CONSTANT Sacha Alex Né à Sète 19/03/2010

CSEPREGI-BALESTER Mathys Henrik André Né à Sète 03/11/2010

DALLE Louane Marie-Claire Colette Née à Sète 01/10/2010

DEBARD-CANAVATE Hélyne Félicienne Joséfa Née à Montpellier 11/02/2010

DELONCA Lukas Mickaël Né à Montpellier 30/12/2010

DELONCA Maël Liam Né à Montpellier 30/12/2010

DELONCA Milan Louis Né à Montpellier 30/12/2010

DI MARIA Livio Angélo Né à Sète 03/06/2010

DUPUY Tim Nils Arthur Né à Sète 12/08/2010

ESPINAS Angélie Véronique Lolita Perle Paulette Née à Sète 25/01/2010

ESPINAS Emparo Marie Joséphine Roina Paulette Née à Sète 27/03/2010

ESPINAS Kellya Nana Rose Marie Joséphine Paulette Née à Sète 22/02/2010

FABRIES Nino Pierre-Louis Marceau Né à Montpellier 09/11/2010

FERREIRA--XIONG Alan Tou-leng Née à Montpellier 05/01/2010  
 FESQUET Kaly Tom Antony Né à Sète 30/01/2010  
 FIGOLS Laura Née à Sète 19/01/2010  
 GABARRE Vivi Lolita Née à Sète 25/10/2010  
 GABARRE--BAHARI Tania Rébecca Née à Sète 06/01/2010  
 GABARRE--PANOS Angelina Sandra Consuelo Née à Montpellier 10/09/2010  
 GAPA LEGRAND Lorna Isabelle Nathalie Née à Montpellier 10/03/2010  
 GONZALVEZ Enzo Paul Bernard Né à Montpellier 08/10/2010  
 GUEVARA Livio Frédéric Patrick Né à Sète 09/09/2010  
 JACQUIN Romain Julien Philippe Né à Sète 25/06/2010  
 JEBROUNI Hédi Né à Montpellier 30/03/2010  
 JUANIZ Aaron Régis Jean-Louis Né à Sète 30/01/2010  
 LAURENS Raphaël Abel Alexandre Né à Poussan 19/09/2010  
 MARTIN Léa Alice Née à Montpellier 12/11/2010  
 MENNAÏ Céleste Meriem Née à Montpellier 21/12/2010  
 MENUT Louise Jeanne Yvonne Née à Montpellier 16/02/2010  
 MORESO Lùna Isabelle Brigitte Née à Sète 17/12/2010  
 PÂRIS Emma Gabrielle Nadia Née à Montpellier 05/10/2010  
 PATMANABHIN Zack Hekamiah Né à Montpellier 09/06/2010  
 PATMANABHIN Zion Hekamiah Né à Montpellier 09/06/2010  
 PAUCHON--MURCIA Soan Né à Sète 30/09/2010  
 POCAUD Lilou Geneviève Armelle Née à Montpellier 11/12/2010  
 POUCKET Maëlys Elise Amélie Née à Sète 23/11/2010  
 POUJOL Matia Christian Maxence Né à Montpellier 25/05/2010  
 POURTIER Loris Hubert Antoine Né à Sète 05/10/2010  
 RAISON Maxime Daniel André Né à Montpellier 08/09/2010  
 RICHEUX Arthur Gabriel Né à Montpellier 22/08/2010  
 RITTER Matthew Hubert Joaquim Né à Montpellier 24/04/2010  
 RUIZ Rafael Kylian Noah Né à Sète 18/12/2010  
 SADOK Asma Née à Montpellier 21/11/2010  
 SALVADOR Lou Morgane Née à Sète 28/10/2010  
 SEGARRA Inès Marie-Noëlle Née à Montpellier 05/05/2010  
 TABET Darliane Zoé Née à Montpellier 11/10/2010

## DÉCÈS

ALISENDRE Mickaël Louis Alphonse 26/03/2010  
 ALLIEN Fernande Jeanne Veuve CRESCENZO 15/08/2010  
 ANDREUX Gilles Claude Jean 30/03/2010  
 ANTON Gérard Joachim Nicolas 11/12/2010  
 BARRES Marguerite Louise Etienne Née FERRIER 15/10/2010  
 BOUILLON Louis Jean Marie 05/08/2010  
 BRAVEZO Maria Veuve GARCIA 28/01/2010  
 BRUN Jeannine Marie Rose Née FAZI 27/12/2011  
 BRUNEL Léa Joséphine Née FABRE 21/03/2010  
 CADILHAC Moisnez Anne Marie Née MATHURIN 13/07/2010  
 CAIZERGUES Henriette Joséphine Maria Née GAY 18/01/2010  
 CARDONA Charles Antoine 16/09/2010  
 CARDONA Régine Née RUDE 23/03/2010  
 COHEN Simone Elisabeth Thérèse Née PITIOT 20/05/2010  
 FABRE Robert Emile Jean 20/05/2010  
 GALIANO Maria del Carmen Née RODRIGUEZ 23/01/2010

## Tribune d'expression des Élus de la liste Poussan Autrement

*Les élus de la liste Poussan Autrement ne nous ayant pas fait parvenir leur texte, nous n'avons pas pu le publier dans cette édition.*

GARCIA Antonia Née ZAMORA 01/10/2010  
 GOEMINNE Philippe Jean Bernard 06/03/2010  
 GRANIER Henriette Rachel Catherine Née IBANEZ 04/02/2010  
 HELSMOORTEL Philippe Ivan Roland Claude 30/03/2010  
 HÉRAL Marie Constance Née BRIGLIOZZI 11/04/2010  
 IRANZO Marie-Thérèse Née CATALAN 30/06/2010  
 JOUVE Elie Joseph Marius 14/10/2010  
 JULLY Jean Jacques Pierre 17/04/2010  
 LÉNADIER Jeanne Ernestine Marie-Louise Raymonde Née SAQUET 08/12/2010  
 LEROUX Josiane Marcelle Michèle Née TAVERNE 25/03/2010  
 LLORENS Georges Jacques 22/08/2010  
 MOUCHOT Jeanne Louise Née MOOS 20/01/2010  
 MOUSTELON Raymond Roger 17/10/2010  
 MOUZARINE Eveline Antoinette Née BORRAS 08/12/2010  
 NICOLAS Marie-Louise Née MÉTÉNIER 25/12/2010  
 OGNJENOVIC Kathia 10/01/2010  
 OSETE Eva Albertine Née SERRIER 16/10/2010  
 PELAYO José Maria 12/11/2010  
 PHILIPON Thérèse Marie Henriette Alice Née FABRE 10/08/2010  
 POLI Roger Gaston 12/01/2010  
 PRADEAU Georges Armand 27/03/2010  
 PRATS Lydia Gabrielle Marie-Louise Née PAUZES 08/12/2010  
 REPETTO Olga Marie Eugénie Née PRATLONG 20/12/2010  
 ROYER Roland Jean Camille 08/06/2010  
 SALA Jacky 07/11/2010  
 SCHNEIDER Gilbert Alfred 01/11/2010  
 SOUBEYRAN Alain André Bernard 11/06/2010  
 SOUTOU Gérard Georges Marc 15/01/2010  
 TANDOU Clémence Jeanne Née MARQUIER 26/05/2010  
 TEXIER Guy Irénée Félix 25/03/2010  
 TUDEZ Marthe Germaine Marie 10/03/2010  
 VALTIERRA Nicolas 04/04/2010  
 VAN ASSCHE Robert Joseph Charles Ghislain 17/02/2010  
 VILLEFERT Suzanne Philomène Née TISON 12/02/2010  
 ZAMORA Ginès 25/11/2010

# Miss 10 ans de POUSSAN



—2002—  
*Jessica Olivet*



—2003—  
*Jenna Ferraiolo*



—2004—  
*Cléa Viala*



—2005—  
*Fanny Pacary*



—2006—  
*Clémence Carrère*



—2007—  
*Andréa Crunelle*



—2008—  
*Églantine Janssen*



—2009—  
*Théa Maris*



—2010—  
*Virginie Guillin*

En 2002, l'équipe animation de la Mairie décide de faire évoluer Miss Carnaval en Miss Poussan, qui sera dorénavant élue au cours d'une soirée-spectacle cabaret, ouverte à tous. Jusqu'en 2009 c'est au foyer des campagnes que se sont déroulées les élections des reines et dauphines qui représenteront toute l'année leur village dans les manifestations festives : carnaval, 14 juillet, feux de la Saint-Jean, fête locale, Sainte-Catherine...



—2011—  
*Délia Bousquet*

Depuis 2010, le foyer ne pouvant plus recevoir le public trop nombreux, c'est au gymnase que se déroule l'élection des Miss. Devant le succès de ces soirées, nous avons fait appel depuis 2007 à Thierry Mazard pour offrir un repas-spectacle de très grande qualité. Pour le 10<sup>e</sup> anniversaire nous étions 300 rassemblés pour fêter l'élection de Miss 2011, rendez-vous le 21 janvier 2012 pour connaître la gagnante du 11<sup>e</sup> titre.